



**HAL**  
open science

**Leopardo da Foligno, archiprêtre de Benevento,  
chanoine de Naples et chapelain du roi Robert, et sa  
mission en Provence (1332-1334)**

Thierry Pécout

► **To cite this version:**

Thierry Pécout. Leopardo da Foligno, archiprêtre de Benevento, chanoine de Naples et chapelain du roi Robert, et sa mission en Provence (1332-1334). *Bollettino Storico della Città di Foligno*, 2008, 29-30, pp.63-70. hal-01799990

**HAL Id: hal-01799990**

**<https://hal.science/hal-01799990>**

Submitted on 23 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Leopardo da Foligno, archiprêtre de Benevento, chanoine de Naples et chapelain du roi Robert, et sa mission en Provence (1332-1334)**

*Archiprêtre de Benevento, chanoine de Naples, Leopardo da Foligno, chapelain du roi Robert, Provence*

**Thierry Pécout**

*LEM - Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes*

THIERRY PÉCOUT

LEOPARDO DA FOLIGNO, ARCHIPRÊTE DE BENEVENTO,  
CHANOINE DE NAPLES ET CHAPELAIN DU ROI ROBERT,  
ET SA MISSION EN PROVENCE (1332-1334)

*Estratto da*

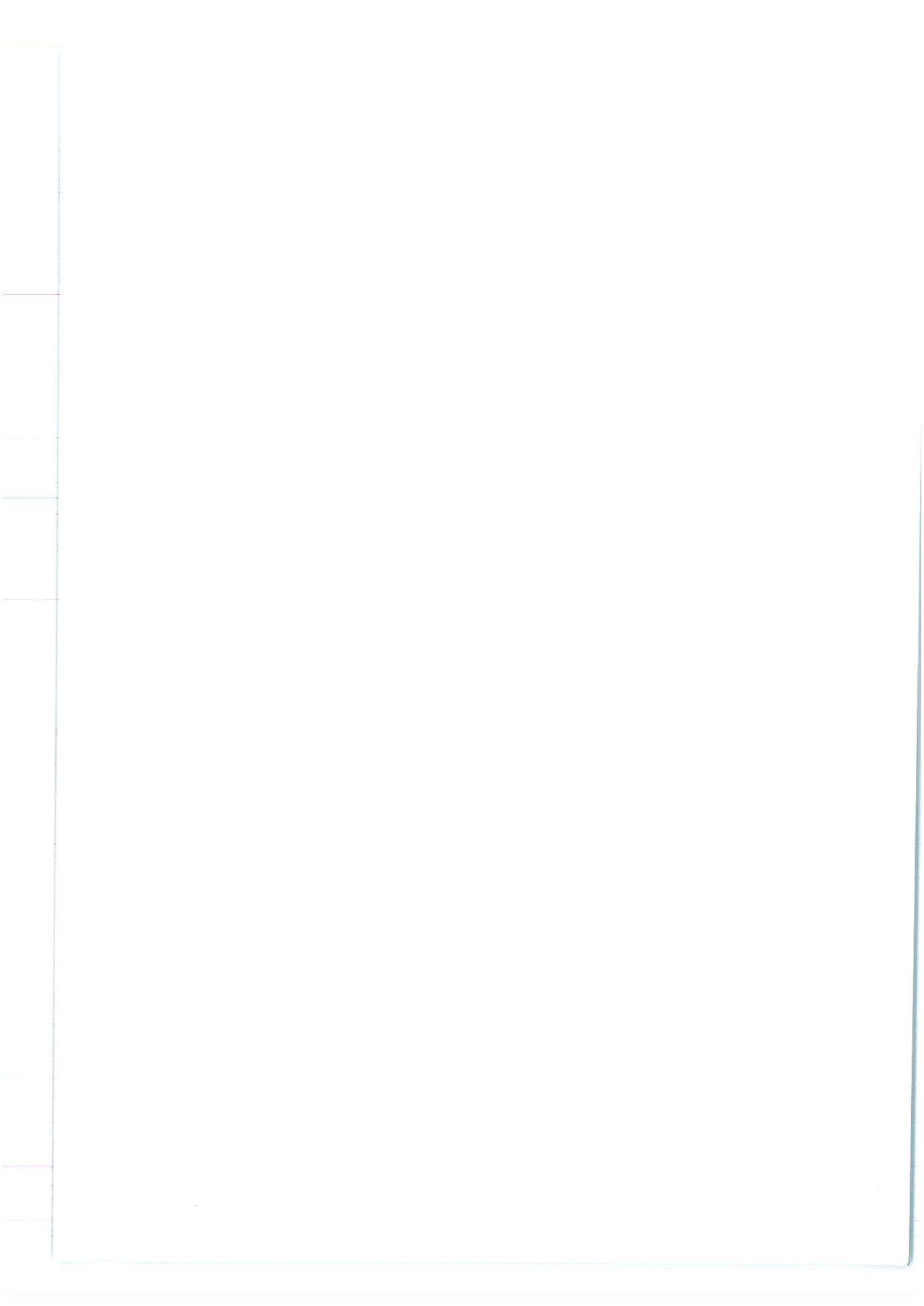
BOLLETTINO STORICO DELLA CITTÀ DI FOLIGNO

XXIX-XXX

(2005-2006)



FOLIGNO 2008



LEOPARDO DA FOLIGNO, ARCHIPRÊTRE DE BENEVENTO,  
CHANOINE DE NAPLES ET CHAPELAIN DU ROI ROBERT,  
ET SA MISSION EN PROVENCE (1332-1334)\*

Le 24 août 1331, le roi Robert de Naples (1309-1343) ordonna une enquête générale dans toutes ses possessions provençales. Absent de ces terres depuis 1324<sup>1</sup>, inquiet pour l'avenir de sa dynastie depuis le décès, en novembre 1328, de son fils unique et héritier Charles, duc de Calabre, il préconisa une série de mesures destinées à assurer la fidélité de ses sujets à sa nouvelle héritière, sa petite-fille Jeanne, ou à défaut la soeur de cette dernière, Marie. L'année 1331 fut marquée par une série de prestations d'hommages et de fidélité, dans le royaume de Naples et dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Aussi la décision d'une enquête générale doit-elle se lire dans ce contexte d'instabilité. Elle constitue à la fois un effort de recensement des ressources, des droits et des domaines royaux, de réorganisation de l'administration locale par la recherche des abus et des aliénations domaniales commis par les officiers, et de restauration du lien de fidélité dynastique. Elle revêt ainsi à la fois une signification fiscale, domaniale et politique, et recèle une indéniable portée idéologique.

Du reste, le choix des deux enquêteurs chargés de mener à bien cette opération est significatif. Tout comme le sénéchal de Provence Filippo di Sangineto et son juge-mage Giovanni da Giovinazzo, ils se sont trouvés, à un moment ou un autre de leur *cursus honorum*, en contact avec le défunt Charles de Calabre. Le premier d'entre eux, Niccolò di Acerno, est évêque

---

\* Cette présentation est une version remaniée de mon introduction à l'édition d'une partie de l'enquête conduite par Leopardo en Provence: TH. PÉCOUT dir., M. BOURRON, G. BUTAUD, PH. JANSEN, A. VENTURINI éd., *L'enquête de Leopardo da Foligno en Provence orientale (avril-juin 1333)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008.

AD13 = Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille et Aix-en-Provence.  
LC. *Jean XXII* = G. MOLLAT éd., *Jean XXII (1316-1334): lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Paris, 1904-1946.

<sup>1</sup> V.-L. BOURRILLY et R. BUSQUET, *La Provence au Moyen Âge*, Paris, 1924, p. 90.

de Bisignano, en Calabre. Il est issu d'une famille noble proche des Sanseverino et des Sangineto. Mais son rôle est limité: il n'accomplit sa mission qu'à l'automne 1331, en enquêtant dans la viguerie d'Aix-en-Provence, en une localité dénommée l'Île-Saint-Geniès<sup>2</sup>, l'actuelle Martigues, où le roi dispose de très lucratifs droits de pêche. Transféré par le pape Jean XXII au diocèse de Nola dès octobre 1331, il disparaît ensuite de la documentation provençale. L'activité de Niccolò en Provence se borne donc à l'enquête qu'il a conduite d'octobre à décembre 1331, et peut-être au début de celle menée à Tarascon (Bouches-du-Rhône) en janvier 1332. C'est ainsi sur le second enquêteur que repose l'essentiel de l'enquête générale. Aidé successivement par deux notaires, il la conduit depuis janvier 1332 jusqu'au premier semestre 1334, en parcourant toute la Provence, et en visitant quasiment toutes ses circonscriptions administratives. Il est originaire de Foligno. C'est à lui que nous allons consacrer les lignes qui suivent.

Le roi Robert a sans doute voulu dépêcher comme enquêteurs dans ses comtés de Provence et de Forcalquier des individus n'y disposant d'aucune attache personnelle ou familiale, afin de les soustraire aux pressions ou aux tentations de favoritisme. Mais leurs relations passées démontrent que les grands officiers de Provence entourant le sénéchal Filippo di Sangineto n'avaient rien à redouter de leurs investigations. Revêtus du titre de «*regius consiliarius*» et de «*familiaris*»<sup>3</sup>, ces deux commissaires sont indéniablement de grands connaisseurs des pratiques administratives et fiscales, mais aussi de la procédure judiciaire, même si l'on ne sait exactement qualifier la nature de leur formation et de leur culture juridique, et si leur savoir général a dû se heurter en Provence à des particularités qui leur étaient étrangères. En outre, Leopardo est qualifié de «*regius capellanus*»<sup>4</sup> dès 1332: il était donc entré à la chapelle royale à une date indéterminée, où il a dû tisser des liens de confiance avec le souverain. Du reste, la tendance à recruter les enquêteurs dans le proche entourage royal, parmi des Italiens, n'a fait que se renforcer chez les Angevins depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Une partie des actuelles Martigues, Bouches-du-Rhône, chef-lieu de canton. Niccolò de Bisignano mène l'enquête principalement entre le 12 octobre et le 7 novembre 1331, avec quelques pièces isolées jusqu'au 28 décembre 1331: précisions obligamment fournies par Benoît Beaucage.

<sup>3</sup> Cette titulature informelle et adaptée à un office puissant mais éphémère, renforce leur autorité auprès des officiers locaux. Sur la *familiaritas*, G. VITALE, «Nobiltà napoletana della prima età angioina. Elite burocratica e famiglia», dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international... Rome-Naples, novembre 1995*, Paris-Rome, 1998, p. 535-576, et particulièrement p. 542.

<sup>4</sup> AD13, B 1060, fol. 1. B 1042, fol. 2. B 1053, fol. 1 (ici simplement *capellanus*).

<sup>5</sup> J.-P. BOYER, «Construire l'État en Provence. Les enquêtes administratives (mi XIII<sup>e</sup> siècle – mi XIV<sup>e</sup> siècle)», dans *L'espace provençal sous l'administration de la première maison d'Anjou-Naples*, Lyon, 1994, p. 21.

Leopardo *Napoleonis* da Foligno est le fils aîné de Napoleone dei Conti di Foligno, († av. 1329), seigneur d'Antignano et de Coccorone<sup>6</sup>. On lui connaît deux frères, Cinello et Rinalduccio, et trois soeurs, Chiara, Alessandrina et Giovanna. Il appartient à la bonne noblesse de cette cité de l'Ombrie. Autrefois gibeline et rivale de Perugia, elle est gouvernée depuis 1305 par les Trinci, qui se parent du titre de *gonfalonieri di giustizia e capitani*. Ils orientent alors la commune vers le camp guelfe, sous le gouvernement de Nallo (1305-1321), d'Ugolino (1321-1338) et de Corrado (1338-1343), tout en contrôlant l'évêché sous l'épiscopat de Paulo Trinci (1326-1363). En 1321, la famille fait alliance avec le roi de Naples et son fils Charles de Calabre, et reçoit en récompense le vicariat de la région de Foligno.

Si le nom de Leopardo demeure rare dans la noblesse de Foligno, on y rencontre une onomastique forgée à partir d'un bestiaire nobiliaire caractéristique (le lion en particulier, qui orne les armes des comtes de Foligno: Napoleone, Verleone, Armaleone, Brancaleone, Leonardo). Sa famille est surtout connue par la tradition historiographique<sup>7</sup>. Elle est attestée depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, avec un certain Monaldo. Ranaldo fut entre 1178 et 1195 un fidèle de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, et cette orientation ne se dément pas avec son fils, Napoleone di Ranaldo († ap. 1240), l'arrière-grand-père de notre Leopardo, sous Philippe de Souabe, Frédéric II, ainsi que Conrad IV. Leur activité au sein du camp guelfe, en particulier dans les années 1220, leur vaut ainsi des confirmations et concessions successives leur assurant une domination sur Coccorone, Fosciano, Antignano, Civitella, Ceriano, Gagliole, Bevagna, Torricella, et Santa Maria de *Laurencio*, outre d'autres droits à Ambone. Ils se trouvent parmi les principaux donateurs du monastère bénédictin de Santa Croce di Sassovivo, dont ils sont les patrons laïcs. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Napoleone da Foligno, dei Conti di Coccorone, père de Leopardo, est chef de l'une des branches collatérales des seigneurs de Foligno, les Trinci<sup>8</sup>. Les comtes de Coccorone et d'Antignano constituent alors une puissante famille de la noblesse urbaine, précocement ralliée au roi Robert d'Anjou. Ils possèdent la seigneurie de nombreux petits villages de l'Apennin et exercent leur domination plutôt sur le *contado*, tandis que les Trinci sont présents dans la cité.

Leopardo mène une carrière ecclésiastique dans plusieurs diocèses du royaume angevin, à l'image des nouvelles orientations politiques prises par son

<sup>6</sup> G. CECI, *Todi nel medioevo*, Todi, 1897 (réimpr. 1977), p. 106-109, avec une généalogie des Conti di Foligno qui donnèrent plusieurs podestats à Todi. Toute ma gratitude à Silvestro Nessi pour son aide très aimable.

<sup>7</sup> L. JACOBILLI, *Discorso della città di Foligno*, Foligno, 1646, ainsi que les travaux en partie manuscrits de Michele Faloci Pulignani (1856-1940). Voir les volumes de Bernardino Lattanzi, *Storia di Foligno*, Rome, 1994-2000. Les archives anciennes de Foligno ont disparu lors de la chute de la seigneurie des Trinci, en 1439, et rien de significatif ne subsiste non plus pour nous dans le petit fonds de l'Archivio delle Sei Chiavi (1138-1814). Nous sommes redevable à Mme Clara Cutini, directrice de l'Archivio di Stato di Perugia, de ces très obligeantes indications.

<sup>8</sup> S. NESSI, *I Trinci signori di Foligno*, Foligno, 2006.

lignage. Il reçoit une expectative de canonicat à Foligno en 1322, mais sans succès semble-t-il. C'est loin de sa cité d'origine, dans le royaume de Naples, ville où il s'était peut-être rendu pour étudier le droit, qu'il va poursuivre son *cursus*. Il devient ainsi chanoine prébendé et chantre de l'Église de Melfi en 1323, et archiprêtre<sup>9</sup> de Benevento le 27 août 1323. Les conditions de son accession à ce bénéfice sont déterminantes. Benevento, marquée par la révolte conduite par Simone Mascambruno en 1316 et les efforts de sa famille pour contrôler la ville, connaît alors encore de nombreux troubles, consécutifs au décès de son recteur Guillaume de *Balaeto* vers la fin du mois de novembre 1322<sup>10</sup>. C'est le duc de Calabre qui doit faire assurer l'intérim jusqu'en juin 1323, tout en matant la rébellion par l'envoi de troupes. L'archiprêtre alors en titre, Mascambruno, cousin et complice de Simone, est l'objet d'un procès le 17 août 1323, qui aboutit à sa destitution et à son remplacement par Leopardo da Foligno le 27 août suivant, peu de temps après la désignation en juin 1323 d'un nouveau recteur par le pape, l'abbé de Sainte-Sophie Arnaud de *Brusaco*<sup>11</sup>. C'est vraisemblablement cet épisode qui fait entrer Leopardo dans des cercles plus étroits des milieux dirigeants angevins, et singulièrement ceux du duc de Calabre, dont les relations avec le pape sont alors intenses.

Le nouvel archiprêtre de Benevento obtient ensuite un canonicat à Capua en 1325, alors que le grand chancelier du royaume, Enguerrand Stella († 1333), en est archevêque<sup>12</sup>. Il est doté des églises de San Nicola de Troja

<sup>9</sup> C'est l'abbé de Sainte-Sophie, Arnaud de *Brusaco*, recteur de la cité de Benevento, en l'absence de l'archevêque Monaldo dei Monaldeschi retenu en Avignon, à qui il succède en 1332, qui est chargé de la collation de cette prébende et archipresbytérat en faveur de Leopardo.

<sup>10</sup> Le recteur de la cité de Benevento, Hugues de *Layssaco*, un laïc de Cahors, avait été nommé par le pape en septembre 1317 (*Jean XXII. LC*, n. 4870). Il est confronté à la rébellion de Simone Mascambruno et dès juillet 1318, le pape ordonne à l'archevêque de Naples et à l'archidiacre de Fréjus, son chapelain Guillaume de *Balaeto*, d'enquêter à ce sujet (*LCu*, n. 8231). C'est ce dernier qui finit par être désigné recteur de Benevento et de la Campanie Maritime le 8 août suivant (*LCu*, n. 8322; voir le relevé de ses sentences et condamnations, ASV, Cam. apost., Coll. 61), tout en assurant aussi la fonction de nonce dans le royaume de Naples, ce qui l'amène à de bienveillantes interventions auprès de clercs créanciers du duc de Calabre (R. CAGGESE, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, 2, Florence, 1930, p. 348, n. 1). En octobre 1321, il doit casser l'élection de Barthélemy, fils de Simone Mascambruno, comme abbé de Saint-Pierre (*LCu*, n. 16108). Il décède après le 26 octobre et avant le 1<sup>er</sup> décembre 1322. Son successeur n'est désigné par Jean XXII qu'en juin 1323: à la suite d'une élection refusée par le pape, le bénédictin Arnaud de *Brusaco* est nommé abbé de Sainte-Sophie le 17 (*LC*, n. 17707) et il est attesté comme recteur en août suivant (*LC*, n° 17939). Il devient archevêque en janvier 1332, jusqu'à sa mort survenue en 1344.

<sup>11</sup> S. BORGIA, *Memorie istoriche della pontificia città di Benevento dal secolo viii. al secolo xviii.*, 3, Rome, 1769, p. 276-277. *Jean XXII. LC*, n. 17939, le 17 août 1323, pour le procès contre l'archiprêtre Mascambruno. La provision de Leopardo, le 23 août suivant, rappelle ses marques de fidélité à la papauté.

<sup>12</sup> Enguerrand Stella († 1333), qui dispose aussi d'un canonicat à Sisteron, est probablement d'origine provençale. Il est imposé par Clément v comme archevêque de



et de Sant Angeli de Ursana, au diocèse de Troja, en 1326, et devient chanoine de Naples en 1329, sous l'archiépiscopat de Giovanni Caetani Orsini († 1357), avec une prébende diaconale ou sacerdotale. Ce dernier bénéficiaire renvoie assurément à une phase d'étroite collaboration avec le monarque angevin, et peut-être à la date de son entrée à la chapelle royale Santa Barbara du Castel Nuovo<sup>13</sup>. Après son activité d'enquêteur, il semble quitter la Provence dès le milieu de l'année 1334. Il lui fallait rendre compte de sa mission au roi Robert. Peut-être est-il aussi rentré en Italie pour régler des problèmes familiaux consécutifs au décès de son père en 1329? Leopardo est mentionné comme prêtre en Ombrie dans un acte de 1338<sup>14</sup>, aux côtés de ses frères cadets Cinello et Rinalduccio di Napoleone, puis comme chanoine de Benevento. Il décède avant le 19 décembre 1341<sup>15</sup>. Peut-être est-

---

Capua le 23 juin 1312, à la suite d'une élection conflictuelle (*Clément V. LC*, n. 8245). Il reçoit en 1316 du roi Robert les revenus du *castrum* de Mison (Alpes-de-Haute-Provence, canton de Sisteron), que la cour récupère après son décès, en 1334: AD13, B 496. Son frère Riquier, conseiller royal, est trésorier puis maître rational (1325-1334). F. CORTEZ, *Les grands officiers royaux en Provence au Moyen Âge*, Paris, 1921, p. 218-219, et S. PALMIERI, *La cancelleria del regno di Sicilia in età angioina*, Naples, 2006, p. 198-199.

- <sup>13</sup> En 1330 et 1331, on compte d'importantes provisions de canonicats accordées par le pape à Naples, en faveur de protégés du roi Robert (E. PONTIERI *et al.*, *Storia di Napoli*, 3, Naples, 1969, p. 456). En outre, on notera que l'archevêque de Benevento, le franciscain Monaldo dei Monaldeschi († 1332), originaire d'Orvieto, est lui-même chapelain du roi Robert depuis 1311, et conseiller royal. Il était absent de son siège en 1323, convoqué à Avignon pour répondre d'une accusation d'assassinat et de simonie: I. HEULLANT-DONAT, «Les livres dans les dépouilles des prélats d'Italie du Sud au xiv<sup>e</sup> siècle», dans M.-M. DE CÉVINS et J.-M. MATZ dir., *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII<sup>e</sup>-fin du XV<sup>e</sup> siècle)*, colloque d'Angers, 15-16 novembre 2002, Paris, 2005, p. 154-155. Julien Théry, de l'université de Montpellier III, mène actuellement des recherches sur le long procès pontifical dont fit l'objet l'archevêque, sur dénonciation de ses chanoines, à partir de 1303, et dont gardent trace les registres des *Collectorie*: je le remercie chaleureusement pour ses précieux conseils. Sur ce milieu où, sous Robert d'Anjou, dominent les Spirituels et les cisterciens: A.M. VOICI, *La cappella di corte dei primi sovrani angioini di Napoli*, dans *Archivio Storico per le provincie napoletane*, 113, 1995, p. 69-126, qui ne repère pas Leopardo dans sa nomenclature; de la même, «La cappella di corte dei primi sovrani angioini di Napoli», dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international... Rome-Naples, novembre 1995*, Paris-Rome, 1998, p. 447-474. À Giovanni, abbé cistercien de Santa Maria di Real Valle, attesté dès 1322, a succédé Nicola di Casamarta en 1332, comme *cappellanus major cappelle Castri Novi Neapolis*.
- <sup>14</sup> Foligno, Biblioteca Iacobilli, ms A. VI. 6, inséré fol. 441-442, 17 juillet 1338, à Bevagna. Je dois cette information et cette référence à l'obligeance du Professore Silvestro Nessi, qu'il en soit vivement remercié.
- <sup>15</sup> *Jean XXII. LC*, n. 15137, 27 février 1322; n. 16879, 28 janvier 1323; n. 18000, 27 août 1323; n. 21412, 18 janvier 1325, il dispose aussi d'un canonicat à Benevento; n. 27169, 2 décembre 1326; n. 47870, 26 décembre 1329; J.-M. VIDAL éd., *Benoît XII (1334-1342): lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et*

ce lui qui apparaît comme notaire du recteur de Campanie en janvier 1327, dans une correspondance évoquant une remise de dettes pontificales en faveur de Robert, afin de lui faciliter la défense des zones septentrionales des territoires pontificaux<sup>16</sup>.

Durant son activité inlassable en Provence, Leopardo a conduit une enquête domaniale, au fil de ses déplacements, avec établissement des droits, biens et revenus du comte de Provence. De même, il lance des enquêtes complémentaires et de réformation portant sur des points particuliers, afin de vérifier des témoignages contradictoires, de mener des procédures suite à des plaintes contre des officiers ou afin de contrecarrer toute tentative d'usurpation des biens et des droits royaux. Elles s'effectuent parallèlement à l'enquête domaniale, et toujours sur place. Enfin, il engage une procédure générale de révision et de vérification des données recueillies, à partir de la fin de l'année 1333 et au début de la suivante, à la *Camera rationum*, ce qui donne lieu à de nouveaux procès à l'encontre d'*occupatores* des droits et biens royaux, et sans doute à la mise en forme finale d'une partie des registres de l'enquête. Ses pérégrinations terminées, il oeuvre en effet au palais royal, à la *Camera rationum* d'Aix, durant le premier semestre 1334, où ses activités de vérification des archives, d'enquêtes complémentaires et de correspondance avec les officiers locaux sont attestées jusqu'à la fin du mois d'avril. On perd ensuite sa trace, car sans doute a-t-il alors regagné le royaume de Naples.

Ce sont ainsi l'ensemble des baillies et vigueries des comtés de Provence et de Forcalquier que Leopardo a visité, à savoir la viguerie de Tarascon (aujourd'hui département des Bouches-du-Rhône), les baillies de Brignoles et Saint-Maximin, de Toulon, la viguerie d'Hyères, la baillie du Luc (Var), la viguerie de Forcalquier et les baillies de Sisteron, de Digne avec ses annexes de Colmars et de Barrême, celle de Moustiers (Alpes-de-Haute-Provence), les vigueries de Draguignan (Var), de Grasse, la baillie de Villeneuve et du Vençois, les vigueries de Nice (Alpes-Maritimes) et de Puget-Théniers, les baillies de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), Barjols (Var), Apt (Vaucluse), et enfin les vigueries d'Avignon (Vaucluse), d'Arles et d'Aix (Bouches-du-Rhône). Leopardo demeure aussi bien dans des édifices publics, les résidences comtales ou les bâtiments abritant la *curia regia* et ses services, que dans des maisons particulières, de nobles, de notables (des notaires souvent), d'officiers royaux, d'amis peut-être aussi, comme ce chanoine de Barjols qui l'accueille à Draguignan au début de l'année 1333 et qui est de nouveau à ses côtés à Barjols en août, ou bien dans des établissements ecclésiastiques, le cloître de l'église de Muy, la maison du prévôt de Grasse, le prieuré de Castellane, l'abbaye de Montmajour. Il lui a sans doute fallu trouver simplement des lieux commodes

---

du Vatican, Paris, 1903-1911, n. 3258, 19 décembre 1341. En 1338, Leopardo est attesté à Bevagna, à une quinzaine de kms à l'ouest de Foligno, dans un acte cité par D. DORIO, *Istoria della famiglia Trinci*, Foligno, 1638, p. 117; voir note 14 pour l'acte original.

<sup>16</sup> Jean XXII. LC, n. 29696.

et sûrs, pour abriter sa suite, son escorte, ses papiers et ses archives, accueillir les témoins et les reconnaissants défilant devant lui et ses notaires.

Au cours de ses déplacements, l'enquêteur Leopardo était accompagné par une *familia* et sans doute aussi une escorte, ce qui n'est pas sans rappeler les suites des podestats<sup>17</sup>. Au fil des registres, apparaissent parmi les témoins, assistant principalement à la prestation de reconnaissances, des parents et des proches, entre neuf et dix au total. Ils sont issus du clergé et du notariat, ainsi que d'une noblesse ombrienne et guelfe installée dans les cités et qui a mis ses compétences de *milites* au service des communes<sup>18</sup>. Ils sont tous originaires de Foligno, à l'exception d'un seul qui provient de Perugia, un membre de la famille des comtes de Marsciano, tandis qu'un Vinciolo semble résider à Foligno<sup>19</sup>. Certains sont mentionnés ponctuellement, d'autres semblent avoir été présents durant tout le séjour de Leopardo en Provence. Angelo di Matteo, un clerc de Foligno, apparaît à Tarascon et à Aix, aux deux extrémités de la durée de l'enquête. Domenico Micholi est régulièrement présent depuis novembre 1332, Domenico *Raynucerii* ou *Renucherii* l'est dans trois circonscriptions. Puccio di Matteo est attesté à Digne, Moustiers, Druguignan, à Grasse et Puget-Théniers, à Castellane, puis à Aix. D'autres n'apparaissent que de manière isolée, du printemps à l'automne 1332: Domenico Vinciolo à Hyères, et le notaire Pietro di Marsciano (du diocèse de Perugia) dit aussi Pietro *Belli de Marsano*; *Isnardus Jacobi*; un *Narduchius Jacobi*; Giovanni da Foligno. On trouve enfin un Giovanni *Marci*, et un Giovanni *Marcutii* ou di Marsciano, ou encore *de Marculcio*, sans doute un seul et même individu, peut-être aussi identique au précédent. Du reste, un «maître Giovanni da Foligno», chapelain de Clément VI, est attesté en 1347, mais ce nom reste trop fréquemment porté pour l'identifier avec assurance<sup>20</sup>. Cet entourage pouvait jouer à l'occasion le rôle de procureur de Leopardo pour sa correspondance avec la Chambre des comptes d'Aix<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> J.-CL. MAIRE VIGUEUR dir., *I Podestà dell'Italia comunale*, 1, *Reclutamento e circolazione degli ufficiali forestieri (fine XII sec.-metà XIV sec.)*, Rome, 2000.

<sup>18</sup> J.-CL. MAIRE VIGUEUR, *Comuni e signorie in Umbria, Marche e Lazio*, Turin, 1987, pour les comtes de Marsciano et ceux de Coccorone.

<sup>19</sup> Sur ces deux familles péruyennes, dont la seconde est d'ancienne tradition guelfe, J.-CL. MAIRE VIGUEUR, *Comuni e signorie in Umbria, Marche e Lazio*, Turin, 1987. CL. CUTINI et S. BALZANI, *Podestà e capitani del popolo a Perugia e da Perugia (1199-1350)*, dans J.-CL. MAIRE VIGUEUR dir., *I Podestà dell'Italia comunale*, 1, ..., p. 693-739.

<sup>20</sup> E. DÉPREZ, J. GLÉNISSON et G. MOLLAT, *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France publiées ou analysées d'après les registres du Vatican*, Paris, 1910-1961, n. 3056: «*Magistro Joanni de Fulgineo, saecularis ecclesiae Assisinatensis, capellano papae*». Je remercie Janine Mathieu, du Centre pontifical d'Avignon, pour son aide durant cette recherche.

<sup>21</sup> Ainsi de Domenico Micholi, qui apporte à Aix en octobre 1332 au trésorier Biscardo de Cava une lettre de l'enquêteur et lui remet une somme de 22 livres, sept sous et onze deniers, au titre des condamnations et amendes reçues par le clavaire de Digne, ce dont il reçoit quittance. AD13, B 1824, fol. 61v.

Ainsi, de cette vaste enquête conduite par Leopardo da Foligno, il nous reste aujourd'hui vingt-huit registres manuscrits conservés dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, totalisant plus de 2500 folios. Ils constituent une inépuisable source pour les historiens du XIV<sup>e</sup> siècle, et leur édition intégrale est actuellement en cours par une équipe internationale de chercheurs<sup>22</sup>. Leopardo da Foligno n'a pas fini d'alimenter la réflexion des historiens.

THIERRY PÉCOUT

<sup>22</sup> <http://www.leopardefoligno.org>. Le premier tome à paraître édite les quatre registres concernant la Provence orientale (vigerie de Grasse, baillie de Villeneuve et du Vençois, vigerie de Nice, vigerie de Puget-Théniers, ainsi qu'un registre de clavaire pour la vigerie du Comté de Vintimiglia et du Val de Lantosque: Th. Pécout dir., M. BOUIRON, G. BUTAUD, PH. JANSEN, A. VENTURINI éd., *L'enquête de Leopardo da Foligno en Provence orientale (avril-juin 1333)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008. Cette équipe rassemble: Étienne Anheim, Université de Versailles-Saint-Quentin, EA ESR; Elydia Barret, doctorante, université d'Aix-Marseille I; Benoît Beaucage, Université du Québec à Rimouski; Philippe Bernardi, Université d'Aix-Marseille I, UMR LAMM; Jean-Luc Bonnaud, Université de Moncton et GREPSOMM (Montréal); Marc Bouiron, Service municipal de l'archéologie, Nice; Jean-Paul Boyer, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME; Germain Butaud, Université de Nice Sophia-Antipolis, UMR CÉPAM; Caroline Carlon, étudiante de Master à l'université d'Aix-Marseille I; Noël Coulet, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME; John Drendel, Université du Québec à Montréal et GREPSOMM; Alexandra Gallo, doctorante à l'université d'Aix-Marseille I; Gérard Giordanengo, École nationale des chartes; Olivier Guyotjeannin, École nationale des chartes, EA Histoire-Mémoire-Patrimoine; Michel Hébert, Université du Québec à Montréal, GREPSOMM; Philippe Jansen, Université de Nice Sophia-Antipolis, UMR CÉPAM; Alexandre Lallemand-Breitenbach, étudiant de Master à l'université d'Aix-Marseille I; Anne Mailloux, Université d'Aix-Marseille I, UMR LAMM; Florian Mazel, Université de Rennes II, UMR CRHISCO; Francine Michaud, University of Calgary (Alberta, Canada); Mathieu Paiement, Université du Québec à Montréal et GREPSOMM; Thierry Pécout, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME et Institut universitaire de France; Christine Portier-Martin, docteur de l'université d'Aix-Marseille I; Claude Roux, docteur de l'université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME; Damien Ruiz, docteur de l'université de Paris X; Élisabeth Sauze, Direction régionale des affaires culturelles de la Région PACA; Joseph Shatzmiller, Duke University, Durham (NC, États-Unis), UMR CIHAM, Université de Lyon II; Juliette Sibon, Université d'Albi, UMR FRAMESPA; Daniel L. Smail, Harvard University, Cambridge (MA, États-Unis); Joachim Stephan, docteur de la Humboldt Universität (Berlin) et Université de Poznan (Pologne); Louis Stouff, Université d'Aix-Marseille I; Valérie Theis, Université de Marne-la-Vallée et EA ACP; Alain Venturini, Archives départementales de Corse-du-Sud, Ajaccio; Laure Verdon, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME.